

NOTE AUX FAMILLES

LES FICHES SECRETARIAT SERONT DISTRIBUEES PROCHAINEMENT :

Les parents devront VERIFIER RIGOREUSEMENT LES INFORMATIONS ET CORRIGER EN ROUGE éventuellement les erreurs de : date de naissance, adresse, langues vivantes, options et responsables légaux...

DOSSIER BOURSE COLLEGE :

La demande de bourses doit se faire via internet. Votre enfant a tous les documents nécessaires pour vous connecter. Vous pourrez également demander un dossier de bourses départementales.

Que vous fassiez ou non, une demande de bourses, vous devez remplir l'accusé réception, le signer et le faire rapporter au professeur principal de votre enfant.

CANTINE

Tous les élèves demi-pensionnaires sont tenus de prendre leur repas avant de quitter l'établissement. Leur départ se fait à 12h s'ils ont déjeuné à 11h ou à 13h au plus tôt s'ils ont déjeuné à 12h.

Pour le bon fonctionnement de la restauration scolaire, en cas de repas supplémentaires, la demande des parents doit être déposée 48h à l'avance au service intendance.

En cas d'absence EXCEPTIONNELLE à la demi-pension, le service intendance doit être averti 48h à l'avance. Sans ce délai, le repas sera comptabilisé.